

Recherche désespérément « Médecins de Familles »

Sophie Guenot (PCSI)

Réponse du Gouvernement

Selon l'article 117a de la Constitution fédérale, modifiée par votation populaire en 2014, il est prévu que *la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.*

Comme l'ont montré divers articles récents dans les médias locaux et régionaux, la pénurie de médecins généralistes dans les régions décentralisées est un réel problème qui inquiète la population. Le Service de la santé publique (SSA) a mandaté en 2021 une étude portant sur la planification stratégique de la relève. Selon les constats de cette analyse, dans les Franches-Montagnes, la disponibilité en médecins est actuellement inférieure à 1 pour 2000 habitants. En tenant compte d'un nombre "optimal" de patients de 1600 pour un médecin qui travaillerait à plein temps, il manquerait déjà actuellement 2.5 médecins. Avec le départ à la retraite annoncé de deux d'entre eux, le nombre de médecins supplémentaires nécessaires pour couvrir la population de façon optimale passerait à 3.5 en 2023 et à 4.5 en 2025, et ce sans tenir compte d'une augmentation de la population. Une réunion entre le SSA et les médecins installés de la région en mars 2022 a montré qu'il n'existe pas actuellement de réponse concrète pour faire face aux départs annoncés.

Le marché libéral spontané ne suffit plus et les incitatifs financiers pour attirer des médecins ne fonctionnent pas à la hauteur des espérances. Certaines communes ont entrepris des démarches pour recruter des médecins, avec des retours parfois positifs mais ce n'est de loin pas toujours le cas. Ces initiatives reposaient en grande partie sur le recrutement de médecins étrangers. Or, depuis le début de cette année et l'entrée en vigueur de la LAMal, une autorisation de pratique ne peut plus être délivrée à un médecin qui n'a pas exercé au moins 3 ans sous supervision dans le pays, ce qui restreint énormément les possibilités.

Cependant des solutions pour attirer de jeunes médecins, formés en Suisse, existent comme le montre l'enthousiasme rencontré par le projet Mediqo en ville de Delémont.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Un centre médical est ouvert à Delémont, d'autres projets sont-ils en gestation?

En raison d'un bassin de population restreint, il n'est pas possible de construire un centre médical dans les Franches-Montagnes comme à Delémont. Le SSA a donc proposé de mandater un groupe de travail pour affiner une stratégie intégrant des acteurs privés et publics et étudier les différentes options. Des collaborations avec le nouveau centre à Delémont ou avec l'hôpital font partie des options, ainsi que l'extension d'un cabinet médical existant.

2. L'H-JU sur le site de Saignelégier a envisagé de créer une telle structure, qu'en est-il actuellement ? Est-ce que le projet est abandonné ou sera-t-il relancé vu la situation compliquée du district

L'H-JU avait proposé de mettre ses locaux à disposition d'un cabinet de groupe mais pas de monter une structure lui-même à notre connaissance. Il est ouvert à une collaboration et éventuellement à mettre à disposition un médecin de façon transitoire dans l'attente d'une solution définitive.

3. Le Gouvernement estime-t-il possible de promouvoir, soutenir et favoriser l'implantation rapide de nouveaux cabinets individuels ou de groupe ou pour la reprise de cabinets privés ?

Le SSA a entamé depuis plusieurs années des réflexions pour promouvoir la relève et l'installation de nouveaux médecins généralistes. Il participe par exemple au financement de la formation de futurs médecins généralistes à l'H-JU ainsi qu'au Medicentre de Moutier, dans ce dernier cas à la condition qu'ils s'engagent à s'installer dans le Jura une fois leur formation post-graduée terminée. Le mandat actuel qui cible spécifiquement les Franches-Montagnes est la suite logique de ces travaux. Les conditions du marché libéral en Suisse ne permettent toutefois pas une grande marge de manœuvre pour les autorités et la définition des critères pour la reconnaissance des diplômes est exclusivement du ressort de la Confédération.

4. La population franc-montagnarde est inquiète face au manque de relève de médecins de famille. Ne serait-il pas urgent d'organiser une table ronde avec les principaux acteurs de la branche (médecins, responsables des communes) pour la région qui paraît connaître la situation la plus critique ?

Une première table ronde avec les médecins des Franches-Montagnes a déjà eu lieu il y a plusieurs semaines. Bien entendu, les communes ont également tout loisir d'organiser des tables rondes avec l'hôpital et les médecins. Dans le cadre du mandat cité en point 1, il est maintenant prévu dans un premier temps de réunir toutes les parties concernées notamment autorités politiques, médecins, hôpital et SSA, puis de constituer un groupe de travail pour examiner les différentes options, évaluer leur faisabilité et quantifier les coûts.

Delémont, le 24 mai 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

